

**27 septembre 1965, Vancouver**

**Alliance française de Vancouver**

LES GRANDS PROBLEMES CANADIENS ACTUELS ET LES ASPIRATIONS DU QUEBEC

L'effort d'affirmation du Québec actuel s'exerce dans un cadre politique qui, en conservant ses caractéristiques essentielles, évolue graduellement vers une plus grande souplesse, susceptible à nos yeux de satisfaire davantage les aspirations du groupe de langue française.

Constitutionnellement, le Canada est régi par un système de gouvernement de type fédératif. Le partage des compétences entre l'État fédéral et les États provinciaux a été déterminé par une loi du Parlement britannique, le British North America Act, édicté en 1867, à l'intention des quatre premières provinces. À celles-ci, sont venues se joindre au cours du dernier siècle six autres états provinciaux. Le principe fédératif attribuait des pouvoirs distincts à deux ordres de gouvernement, chaque gouvernement demeurant également souverain dans les limites de sa compétence, telle que déterminée par la constitution. À cette époque, les Canadiens français constituaient environ 30% de la population du pays. Cette proportion s'est à peu près maintenue depuis. C'est donc dire que le Canada français, dont à peu près 85% des éléments habitent le Québec, où ils représentent plus de 4/5 de la population, ne constitue pas une minorité ethnique en voie d'assimilation, mais bien une des données fondamentales et permanentes du contexte politique canadien. Le voisinage des États-Unis, où l'on retrouve une puissance de culture anglo-saxonne s'appuyant sur quelque 195 000 000 d'habitants influence forcément cette situation, mais il ne saurait à lui seul faire perdre de vue la constante de cette proportion.

Notre constitution, comme il était normal de s'y attendre, a subi au cours du siècle dernier les pressions d'un milieu politique en pleine croissance à l'échelle du continent. Cette pression se poursuit présentement. On peut cependant grouper en deux catégories les principaux problèmes qui peuvent avoir une portée constitutionnelle.

Le problème fiscal et celui de la répartition des compétences législatives. Le problème découlant de la présence de deux cultures au Canada. Les hommes politiques canadiens ont déjà établi certains mécanismes clans le but de résoudre ces problèmes. L'avenir de la fédération est intimement lié aux solutions qu'on apportera à ces deux questions.

En attribuant au gouvernement central le droit de prélever des impôts par tout mode de taxation, et en confiant aux provinces celui de percevoir des impôts directs pour des fins provinciales, la constitution voulait donner à chaque ordre de gouvernement les moyens dont il pouvait disposer à cette époque pour faire face à ses responsabilités.

Le risque que le partage de l'impôt devienne l'objet de controverses entre les deux ordres de gouvernement était alors minime. Le prélèvement des impôts directs se limitait à l'époque à des droits de permis et l'impôt sur le revenu personnel et sur les bénéfices des sociétés n'existait pratiquement pas encore. De nos jours pourtant, l'imposition directe fournit à l'État des revenus imposants et est devenue un mécanisme efficace dans l'orientation globale des activités économiques.

Les compétences attribuées aux États provinciaux au moment de la confédération n'avaient pas encore fait l'objet d'une activité étatique considérable. Il n'en est plus de même aujourd'hui, notamment dans le domaine de la sécurité sociale, de l'éducation et de la croissance économique.

Après la deuxième guerre mondiale, le gouvernement central profita du rôle plus important qu'il avait alors assumé pour instaures', au Canada une politique générale de sécurité sociale. Pour y arriver, il fit modifier la constitution pour étendre sa compétence à l'assurance-chômage, aux pensions pour les personnes âgées et il mit sur pied plusieurs programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés pour encourager le développement économique et social. Cette politique comportait certes des avantages à courte échéance, mais elle ne pouvait à long terme convenir au Québec. À nos yeux, elle aurait, à long terme, fini par subordonner les gouvernements provinciaux au gouvernement fédéral dans des matières relevant pourtant de leur compétence constitutionnelle. Elle aurait de plus entraîné une centralisation administrative considérable entre les mains du gouvernement fédéral.

Récemment, le Québec se retirait de la plupart des programmes à frais partagés et bénéficiait, après négociation, d'une compensation fiscale et financière équivalant à l'allocation fédérale que sa population aurait reçue en vertu de ces programmes. Bien que les autres provinces continuent de participer aux programmes à frais partagés, environ les deux tiers des dépenses gouvernementales pour les biens et les services au Canada sont aujourd'hui effectués par les gouvernements provinciaux et municipaux. Cet accroissement des dépenses publiques provinciales et municipales démontre clairement la dimension nouvelle des besoins des provinces canadiennes et, à mon sens, prouve qu'il est devenu nécessaire et urgent pour elles de disposer de revenus supérieurs. C'est à cette condition qu'elles pourront vraiment s'acquitter de leurs responsabilités. Rappelons-nous que les critères auxquels eurent recours les auteurs de la fédération pour répartir les compétences entre les deux ordres de gouvernement correspondaient à la conception de l'État qui avait cours à l'époque et à certaines exigences particulières de la politique d'alors. Il est indéniable cependant que si, pour résoudre les nombreux problèmes auxquels le Canada doit faire face aujourd'hui, les habitants des provinces à majorité anglophone sont souvent enclins à renforcer la compétence du gouvernement fédéral, les Québécois par contre sont tout naturellement portés à se tourner vers le gouvernement du Québec, surtout lorsque ces problèmes ont des incidences particulièrement marquées sur la vie des personnes, comme l'éducation, l'épanouissement de la culture, la sécurité sociale, le développement économique et l'aménagement du territoire.

Le Québec est actuellement engagé dans un processus au ternie duquel ses responsabilités seront certes plus étendues qu'elles ne le sont maintenant. Personne ne sait ce que sera le visage politique du Canada de demain, mais il n'est pas du tout exclu, au contraire, que le Québec y jouisse, par rapport aux autres provinces, d'un statut différent, bien que non privilégié. En tout cas, l'évolution actuelle du régime administratif de notre pays nous dirige nettement dans ce sens. Nous y gagnerons la souplesse d'adaptation que nous recherchons et nous construirons, pour le Québec, un mode de vie politique, si je peux dire, qui est plus conforme à nos aspirations propres.

Le problème découlant de la présence de deux cultures au Canada

Au Canada, il y a donc d'une part une série de problèmes que l'on retrouve en quelque sorte normalement dans tout système fédéral. Il s'agit, comme je viens de le dire, de la répartition des pouvoirs entre les secteurs de gouvernement, de l'allocation des ressources fiscales et de diverses questions administratives. D'autre part, il est essentiel de se rappeler qu'il existe aussi un problème découlant de la présence de deux cultures au Canada. Comme le Québec est le point d'appui d'une de ces deux cultures, il est clair que dans cette perspective notre situation se trouve différente de celle des autres provinces.

Aujourd'hui, tout comme par le passé, le Canada français cherche à affirmer sa culture et à la vivre. Il y met peut-être plus d'insistance que jamais auparavant, mais les points de vue qu'il exprime demeurent essentiellement positifs. En insistant sur le caractère biculturel de leur pays, les Canadiens d'expression française ne visent nullement à l'affaiblir, mais veulent démontrer que la coexistence et l'acceptation des deux cultures sont, pour le Canada, des facteurs de dynamisme et de puissance. À cause de la vigueur qu'il a pu mettre à préconiser la nécessité de cette acceptation réciproque, le gouvernement du Québec a pu, à l'occasion, adopter des attitudes que certains ont mal interprétées. On a même pu croire y déceler une volonté de domination; ce qui, comme vous l'imaginez facilement, n'a absolument aucun fondement. Nos attitudes ne procèdent évidemment pas d'une conception dogmatique de notre avenir collectif, mais bien plutôt d'une politique dynamique, que nous croyons juste et réaliste, et qui découle de notre adhésion aux principes démocratiques. C'est par respect de la démocratie que notre gouvernement entend assumer une politique qui corresponde aux vœux clairement exprimés de l'ensemble de la population québécoise.

La renaissance québécoise présente entraînera-t-elle des conséquences importantes pour l'évolution constitutionnelle du Canada? Comme je l'ai dit, il y a un instant, c'est possible; et j'ajouterais même probable. Le Québec édifie présentement une société nouvelle.

Les données clé l'équation canadienne s'en trouveront nécessairement changées. Jusqu'ici, sauf exception, nos compatriotes anglo-canadiens se sont plutôt contentés d'observer ce qui se passait; longtemps même, ils y ont été tout à fait indifférents. Aujourd'hui, leur attitude évolue. Demain, ils s'adapteront sans doute à cette nouvelle situation, en y décelant un apport original à la personnalité canadienne, permettant de distinguer celle-ci davantage de son puissant voisin, les États-Unis.

La personnalité collective des Québécois demeure un phénomène complexe, encore tiraillé par plusieurs influences, mais l'on peut déjà discerner, les lignes maîtresses autour desquelles ont commencé à se fixer les traits particuliers de leur caractère.

Notre petit peuple est de langue et de culture française et il entend mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour affirmer son identité culturelle; il est régi par des institutions politiques britanniques et il vit dans un contexte économique et géographique qui le soumet à un mode de vie américain. Ainsi, il évolue au carrefour de trois grandes civilisations dont il sait à l'occasion s'inspirer pour promouvoir son propre épanouissement. Conscient des valeurs de civilisation qu'il partage avec l'ensemble de la communauté occidentale, le Québécois est déterminé avant tout à demeurer fidèle à lui-même, en assumant pleinement

sa propre personnalité, dans cette mise en valeur qu'il vient d'entreprendre après deux siècles d'isolement, de repli sur soi et de fatalisme. Il évalue objectivement les moyens dont il dispose pour mener à bonne fin cette entreprise, mais ceci ne l'empêche pas de demeurer persuadé que l'immobilité politique est impossible et que force lui est d'avancer sans essayer de rétrograder vers un passé qu'il a longtemps idéalisé, mais qui s'évanouirait aussitôt s'il prétendait le saisir.

Les Canadiens français sont présents dans cet univers américain où l'histoire des grandes civilisations occidentales recommence; tout comme l'anglais, l'espagnol et le portugais, le français y sert quotidiennement à l'élaboration de la pensée de plusieurs millions d'hommes. En somme, si notre existence a pu longtemps apparaître à plusieurs comme un folklore, un vestige d'un passé à jamais révolu, notre présence agissante veut réaliser aujourd'hui une civilisation originale d'expression française, édifiant en terre d'Amérique une cité nouvelle, qui y fera du Québec et, dans une certaine mesure, du Canada, un foyer de rayonnement de cette civilisation.